



Commune de Grolley

Aux Membres du Bureau du
Conseil général de Grolley

VOTRE
REFERENCE

NOTRE 012.021.20231107_Bureau
REFERENCE

RESPONSABLE CC/PT

DATE 7 novembre 2023

Proposition PR2_2021-2026 de Jean-Jacques Collaud et Patrick Blanc
Participation de la Commune de Grolley aux frais de campagnes électorales pour les élections au
Conseil général et au Conseil communal
Annonce de prolongation de délai

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

La proposition citée en titre a été transmise au Conseil communal en date du 13 décembre 2022.

Différents événements ont fait que la préparation du dossier n'a pas pu être réalisée dans le temps prévu par le règlement du Conseil général de Grolley.

Dès lors, nous vous remercions de prendre note de cette annonce de prolongation de délai et pouvons d'ores et déjà vous garantir que la proposition sera traitée dans les temps afin de garantir son entrée en vigueur pour les prochaines élections.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et, dans l'attente de la prochaine séance du Législatif, vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Christophe Prétet



La Secrétaire

Priska Thoutberger